



PROGRAMME LOCAL
DE PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES
2022 – 2026

(3^{ème} PLPDMA)

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
GLOSSAIRE DECHETS.....	3
PRESENTATION.....	4
ETAT DES LIEUX DE LA REGLEMENTATION DECHETS.....	5
ELABORATION DU PLPDMA 2022/2026 ET GOUVERNANCE.....	9
LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION.....	10
REFUSER / REDUIRE.....	11
N°1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.....	12
N°2 : Campagnes de pesées alimentaires pour réduire le gaspillage alimentaire.....	13
N°3 : Promouvoir le faire soi-même.....	14
N°4 : Limiter la production de déchets inutiles.....	15
N°5 : Accompagnement des commerçants, entreprises, collectivités dans la réduction des déchets.....	16
REPARER / REUTILISER / REEMPLOYER.....	17
N°6 : Organiser des espaces ressourceries et zones de gratuité dans les déchèteries.....	18
N°7 : Favoriser la bonne filière DEEE / batteries / ampoules / piles (réemploi, réparation, recharge ...).....	19
N°8 : Promouvoir la réparation des objets.....	20
VALORISER / COMPOSTER.....	21
N°9 : Broyage de déchets verts chez l'habitant.....	22
N°10 : Plateforme de déchets verts communale.....	23
N°11 : Compostage en cimetière.....	24
N°12 : Placette de démonstration du compostage au SYDOM lors des visites et vente de composteurs par les adhérents.....	25
N°13 : Placettes collectives en pied d'immeubles.....	26
N°14 : Le lombricompostage.....	27
LES BONNES PRATIQUES.....	28
N°15 : Les visites CDTOM et CSJ.....	29
N°16 : Les animations scolaires.....	30
N°17 : Les manifestations extérieures.....	31
N°18 : Cycle de formation des élus.....	32
N°19 : Exemplarité des organismes privés/publics.....	33
N°20 : Communication dynamique en faveur de la prévention des déchets.....	34
REMERCIEMENTS.....	35

Déchets Encombrants des Ménages (DEM) : déchets qui proviennent de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères résiduelles (OMR).

Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : déchets des ménages, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : déchets issus des ménages et des déchets dits assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, des marchés, ne relèvent pas de ce périmètre.

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) : déchets ménagers et assimilés produits « en routine » par les ménages et par les acteurs économiques pris en charge par le service public de collecte (ordures ménagères en mélange et déchets collectés séparément, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines, biodéchets). En sont exclus, les déchets occasionnels (déchets verts, déchets encombrants, déchets dangereux, déblais et gravats), quel que soit leur type de collecte.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : déchets restants après les collectes sélectives (verre, emballages, papiers, déchets organiques).

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) : système de facturation dont le montant varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : système de facturation dont le montant varie en fonction de la valeur locative du logement ou du local pour les professionnels.

Redevance Incitative (RI) : REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids et/ou nombre de levées).

Réemploi : ensemble des opérations par lesquelles des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L541-1-1).

Réparation (en vue de la réutilisation) : opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation, par lesquelles des produits ou des composants qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau (art. L541-1-1).

Le SYDOM du JURA assure le traitement des déchets ménagers et assimilés en provenance des 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en charge de la compétence « ordures ménagères » (autrement dit le SPGD, service public de gestion des déchets ménagers) dans le département du Jura. Ce territoire regroupe 492 communes, pour une population de 268 000 habitants environ, avec un excédent estival significatif sans être disproportionné.

Les déchets traités par le SYDOM proviennent des :

- SICTOM de la zone de Lons le Saunier
- SICTOM de la zone de Dole (par l'intermédiaire du quai de transfert de Brevans)
- SICTOM Jura Est - Champagnole Nozeroy Arbois Poligny Salins (par l'intermédiaire des quais de transfert de Poligny et de Champagnole)
- SICTOM du Haut Jura (par l'intermédiaire des quais de transfert de Saint Claude et de Morbier)
- Terre d'Émeraude Communauté, pour le secteur ex communauté de communes Pays des Lacs

Le SYDOM a la charge du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par ses adhérents, SICTOM et communautés de communes du Jura, à l'exception de Foncine le Bas et Foncine le Haut. Il dispose des outils suivants pour réaliser ses missions :

- 5 stations de transfert, à Brevans, Poligny, Champagnole, Morbier-Col de la Savine, St Claude
- Un centre de traitement, le CDTOM à Lons le Saunier, composé :
 - ☞ d'un centre de tri d'une capacité de 24000 tonnes de traitement de déchets par an. Il accueille également les emballages du Grand Bourg agglomération, SIVOM du Louhannais et Haut Bugey Agglomération. En 2021, 14876 tonnes ont été collectées et traitées pour le Jura au centre de tri.
 - ☞ d'une unité de valorisation énergétique (UVE), d'une capacité de 40000 tonnes accueillant en 2021, 48870 tonnes d'ordures ménagères collectées pour le Jura dont 9043 tonnes de fines organiques sous traitées pour compostage par Leledy Compost
- Une installation de stockage de déchets non dangereux, le CSJ, à Courlaoux et les Repôts avec 20829 tonnes de déchets entrants en 2021.

Les adhérents gèrent également les déchèteries du territoire, on dénombre 35 déchèteries sur le département du Jura en 2022. 47500 tonnes de déchets hors verre et gravats ont été gérées par les adhérents via les déchèteries.

ETAT DES LIEUX DE LA REGLEMENTATION DECHETS

Principaux textes « Déchets » nationaux, européens et locaux

Au niveau national et européen

Les Lois Grenelle 1 du 3 août 2009 et Grenelle 2 du 12 juillet 2010 fixent plusieurs objectifs en termes de prévention quantitative et qualitative, de tri, de collecte sélective, de limitation des capacités annuelles d'incinération et d'enfouissement. Ces textes définissent également une hiérarchie dans la gestion des déchets à savoir : prévention, préparation en vue du réemploi / réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment valorisation énergétique puis élimination.



La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

a été publiée le 18 août 2015. Cette loi permet de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique. Par déclinaison, elle fixe notamment des objectifs relatifs à la gestion des déchets.



En effet la Loi sur la Transition Énergétique et le Plan National Déchets 2020-2025 prévoient notamment les objectifs suivants :

- Réduire de 10% les quantités de Déchets Ménagers Assimilés,
- Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025,
- Orienter 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux et non inertes vers des filières de valorisation matière, dont organique,
- Augmenter la valorisation énergétique des déchets non valorisables sous forme matière et résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet,
- Favoriser la gestion des déchets à proximité de leur point de production,
- Étendre progressivement le tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022,
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets de tous les producteurs d'ici 2025.



Le Paquet Européen Economie Circulaire : ce projet a été adopté le 14 mars 2017 par le parlement européen, il regroupe quatre rapports réformant les directives sur les déchets.

On y retrouve notamment les objectifs suivants :

- 70% de recyclage des déchets municipaux en 2030,
- 75% de recyclage des déchets d'emballages en 2030,
- Mise en place des collectes séparées des biodéchets, des huiles usagées et des déchets textiles.

Le Paquet Economie Circulaire est décliné au niveau national par des mesures concrètes via la **Feuille de route Economie Circulaire** : les grands axes de réflexion de la feuille de route sont les suivants : Consommation

La Loi relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire : votée le 10 février 2020, cette loi fixe de nouveaux objectifs stratégiques de gestion et de prévention des déchets, et notamment :



- Réduire les DMA de 15% et les DAE de 5% en 2030 par rapport à 2010,
- Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025,
- Atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040
- Réduire le gaspillage alimentaire :
 - o D'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective,
 - o D'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale),
- Réduire les quantités de DMA admis en installation de stockage en 2035 à 10 %,
- Atteindre un taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029,
- Réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché,
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025,
- Atteindre 5 % d'emballages réemployés (par rapport aux emballages à usage unique) mis en marché en France en 2023 et 10 % en 2027.
- Création de nouvelles filières à responsabilité élargie du Producteur telles que les jouets, les articles de loisirs et de sport, les articles de bricolage et de jardinage, les textiles sanitaires à usage unique, etc.

Cette loi comprend également des éléments relatifs à la lutte contre l'obsolescence programmée avec des indications obligatoires relatives à la séparabilité des produits.

Suite à l'apparition de cette Loi, le Gouvernement a publié l'**Ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets**, dont les principales dispositions doivent permettre la mise en œuvre de la Loi AGECE mais également la poursuite de la transposition en droit interne du Paquet Economie Circulaire. Cette ordonnance introduit notamment de nouveaux objectifs de valorisation matière spécifiques aux Déchets Ménagers et Assimilés, et précise la gestion des biodéchets :

- Orienter 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 des DMA vers des filières de valorisation matière (« en vue de la réutilisation et du recyclage »), y compris gravats et déchets dangereux
- Tri à la source des biodéchets, y compris les aliments emballés, permettant soit une valorisation in situ, soit une collecte des biodéchets en vue de leur valorisation en favorisant un retour au sol de qualité élevée

Par ailleurs, l'ordonnance introduit une obligation de compatibilité des différents plans, programmes ou schémas relatifs aux déchets, à l'eau et au milieu marin.

Un décret d'application dit « 3R » : réduction, réemploi et recyclage fixe les objectifs pour la période 2021-2025 notamment sur la réduction des emballages plastiques.

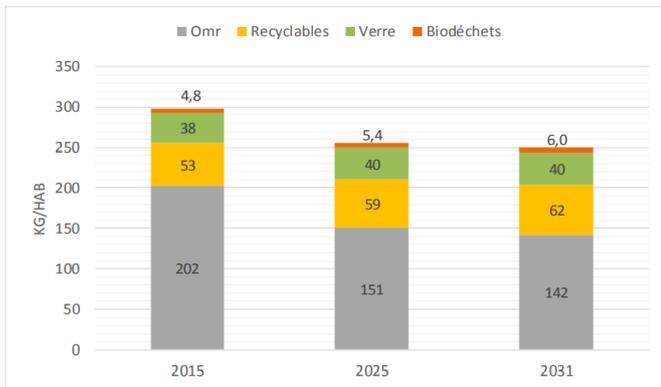
Au niveau régional

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Bourgogne Franche Comté : La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

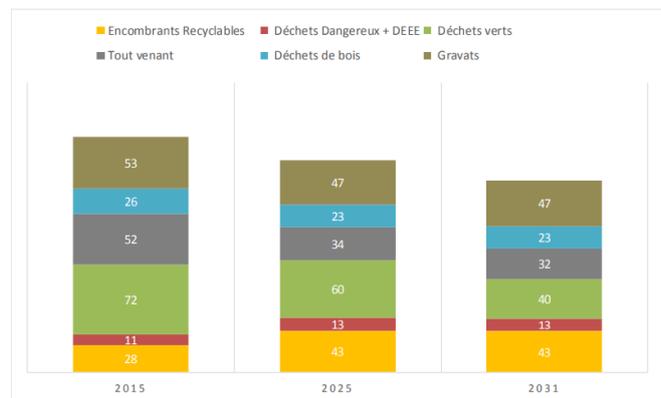
L'objectif du Plan est d'orienter et coordonner l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés. Le Plan fixe les objectifs du territoire aux horizons 2025 et 2031.

Les principaux objectifs du Plan concernant les Déchets Ménagers et Assimilés sont les suivants :

- ⇒ Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (kg/hab) de 15% en 2025 par rapport à 2010, puis de 20 % en 2031 par rapport à 2010
- ⇒ Stabiliser la production de déchets d'activités économique non inertes non dangereux malgré la croissance économique
- ⇒ Déchets non dangereux non inertes : 66% de valorisation matière et organique en 2025
- ⇒ Stockage en ISDND : 367 000 t en 2025 et 345 300 t en 2031



Objectifs du Plan sur les ordures ménagères exprimés en kg/hab



Objectifs du Plan sur les déchets occasionnels exprimés en kg/hab

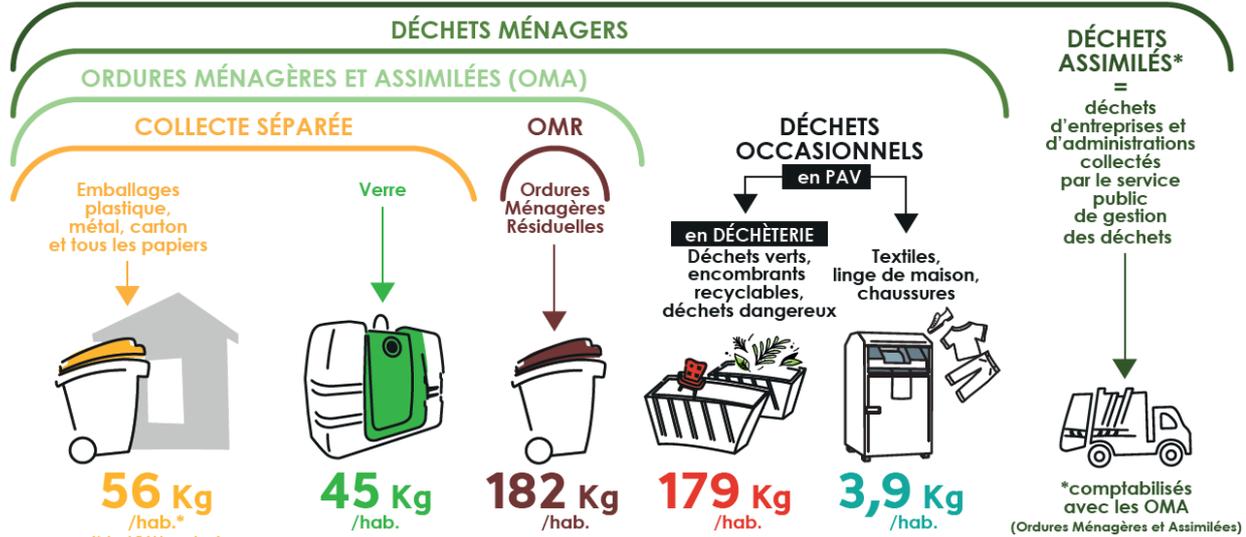
Au niveau départemental :

Le SYDOM et ses 5 adhérents élaborent ensemble le PLPDMA pour l'ensemble du département.

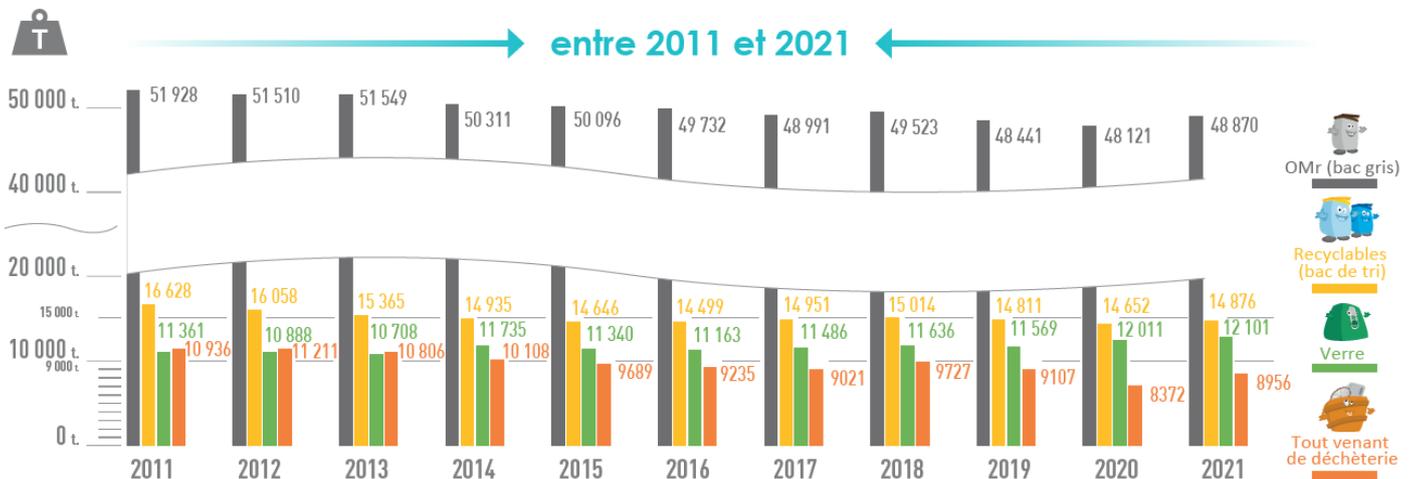
Objectifs	Où en est le SYDOM ?	
Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 15% entre 2010 et 2030 (Loi AGECE) et de 20% entre 2010 et 2031 (PRPGD)	- 3,2 % entre 2010 et 2020	
Valorisation matière des Déchets Ménagers et Assimilés de 55% en 2025, 60% en 2030, 65% en 2035	60% de déchets valorisés matière en 2020 dont 17% en valorisation organique (yc gravats)	
Valorisation matière des Déchets Non Dangereux Non Inertes de 66% en 2025	59% de déchets valorisés matière en 2020 dont 19% en valorisation organique (hors gravats et DD)	
-50% de DND NI enfouis entre 2010 et 2025 10% de Déchets Ménagers et Assimilés en stockage en 2035	Réduction de l'enfouissement des DND NI 36% entre 2010 et 2020 11% de déchets enfouis en 2020 yc gravats et DD	

LES DIFFÉRENTS FLUX PAR HABITANT :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



En 2021, les déchets ménagers et assimilés représentent 466kg par habitant. Le total des DMA en 2021 représente 122 922 tonnes. (Détails dans le graphique ci-dessous)



En 2020, les DMA étaient de 446kg par habitant (54.6kg recyclables, 44kg verre, 179.5kg OMR, 165kg déchèterie, 3.56kg textiles). Le total des DMA représentait 119 018 tonnes. (Année COVID, baisse en déchèteries cause fermetures)

En 2010, le total des DMA était de 138 106 tonnes avec les tonnages déchèteries (hors gravats) et le verre. D'ici 2030, il faudra atteindre 110 000 tonnes pour atteindre l'objectif des -20% du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Bourgogne Franche Comté.

ELABORATION DU PLPDMA ET GOUVERNANCE

La prévention de la production des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi, la réutilisation)

Un programme local permet la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs notamment de réduction des DMA, définis à l'issue d'un diagnostic de territoire. L'élaboration d'un PLPDMA permet de préciser des objectifs opérationnels de prévention et de définir les actions à mettre en œuvre.

Le premier programme local a été élaboré de 2009 à 2015. Le second, de 2016 à 2021, comporte 38 actions classées en 8 thématiques : le réemploi, les collectes, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prévention et les gestes de consommation, la prévention dans les commerces et la restauration, la réduction et la gestion des déchets fermentescibles, les actions auprès des établissements scolaires, les actions auprès des élus des collectivités.

Le troisième PLP doit être renouvelé en 2022, il a été choisi de l'acter jusqu'en 2026, fin de la mandature, il pourra être prolongé d'un an pour correspondre à un total de 6 ans.

Il doit respecter la méthodologie présentée dans le guide de l'ADEME publié en 2018.

Une équipe projet a été constituée. L'élu référent est Alain Bernard/4^{ème} vice-président du SYDOM, l'animatrice est Nathalie Senser et l'équipe de travail est constituée des agents du pôle et des membres de la commission prévention/communication. La mise en place d'une commission consultative d'élaboration et de suivi est obligatoire (CCES). La CCES est un lieu de co-construction.

Chaque action du programme local de prévention en cours a été évoquée. Le but était d'identifier s'il fallait la maintenir, la continuer, l'améliorer, l'arrêter.

Le première CCES a eu lieu le jeudi 16 décembre 2021.

La seconde CCES a eu lieu le 28 septembre 2022.

La consultation publique s'est déroulée du 29 septembre au 13 octobre 2022 par la mise en ligne sur le site internet.

Le PLPDMA a été présenté au bureau syndical du SYDOM le 03 octobre 2022.

Le PLPDMA a été présenté et approuvé lors du comité syndical du SYDOM le 17 octobre 2022.

Il sera remis à chaque adhérent pour être proposé au vote dans chacune de leur instance.

LES ACTIONS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

Quatre thématiques ont été retenues pour classer les actions et déterminer les objectifs :

- Refuser – Réduire
- Réparer - Réutiliser - Réemployer
- Valoriser – Composter
- Les bonnes pratiques

Refuser – réduire



Réparer - réutiliser - réemployer

Valoriser – composter



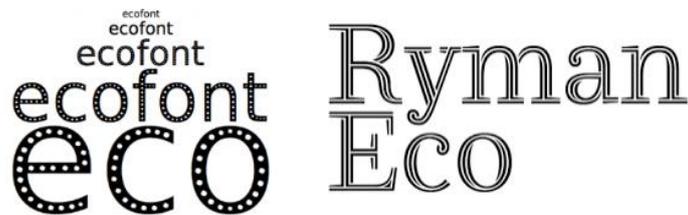
Les bonnes pratiques

REFUSER / REDUIRE

Données et astuces :

Ce PLPDMA est écrit avec la typologie Garamond qui utilise peu d'encre lors de l'impression du document.

Il existe deux autres polices pour réaliser des économies d'encre, que ce soit pour une imprimante laser ou jet d'encre



Extrait du dossier de presse projet www.actionouverite-bfc.fr :

QUELQUES DONNÉES ET COMMENT PASSER À L'ACTION ?



Chaque année en France, près de **10 M.** de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées. ⁽¹⁾

Dans les ordures ménagères, on retrouve **20 kg** / an / hab. de déchets alimentaires, dont 7kg de produits encore emballés. ⁽¹⁾

On estime une économie réalisable de **640 € / an** en moyenne pour une famille de 4 personnes, ou 159 € / an par personne en évitant le gaspillage alimentaire. ⁽¹⁾

De nombreuses personnes en France ne mangent pas à leur faim.



PASSER À L'ACTION

Acheter en vrac ou à la coupe
prendre uniquement la quantité nécessaire

Faire le point sur ses réserves avant de se rendre en magasin
en faisant sa liste de courses

Réutiliser les restes : des recettes de cuisine anti-gaspi sont accessibles sur des applications ou sites Internet

Utiliser cuisson ou congélation pour gérer ses surplus

Consommer des fruits et légumes moches :
trop petits, trop gros, bicornus, qui ne correspondent pas aux critères de calibrage des grandes surfaces, mais qui sont tout aussi goûteux

Donner ou revendre ses invendus,
pour les producteurs de denrées alimentaires (grandes surfaces, restaurants, traiteurs...)

(1) ADEME

N°1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Sensibiliser les participants à la lutte contre le gaspillage alimentaire de manière ludique et participative
	Faire prendre conscience des quantités gaspillées et des coûts par foyer
	Permettre à chacun de trouver des solutions pour éviter le gaspillage
	Eviter le gaspillage alimentaire permet d'économiser jusqu'à 159€/an (source ADEME / vidéos ASCOMADE 2021)
Public ciblé	Tous les usagers

Descriptif et type d'action	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place d'ateliers avec des invendus alimentaires ou restes de repas (associations locales / animations dans les centres de loisirs selon les Plans de Maitrise Sanitaire). Une telle animation permet aussi de parler du compostage des déchets alimentaires et des bénéfices du compostage (ex : animation avec un vélo-smoothie) - Promotion de recettes anti-gaspi (flyer-réseaux sociaux...), mise en avant des quantités gaspillées et des coûts, informations sur les méthodes de conservation : congélation, stérilisation, mise sous vide... - Inciter au vrac pour permettre l'achat de la juste quantité - Informer sur les achats en gros qui peuvent favoriser le gaspillage alimentaire - Intervention dans les écoles sur cette thématique (ex : Jeu jetons moins) - Mettre en avant les actions du territoire en partageant les évènements via les réseaux sociaux (ex : discos soupes) - Formation de référents au sein des associations caritatives (les restos du cœur, le secours populaire...) pour promouvoir les bons gestes de tri (bac de tri, bac gris...) et leur apporter des conseils afin de gérer au mieux les surplus de restes alimentaires récupérés auprès des moyennes et grandes surfaces - Accompagnement des moyennes et grandes surfaces, information sur les prestataires privés d'accompagnement à la démarche : to good to go, phenix...
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action
Comparer les quantités entre deux caractérisations d'OMR pour évaluer le taux de gaspillage alimentaire et notamment les produits encore emballés
Nombre de participants lors des animations
Evolution ou non de partenaires



N°2 : Campagnes de pesées alimentaires pour réduire le gaspillage alimentaire

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Sensibiliser les convives aux conséquences du gaspillage alimentaire
	Permettre aux usagers des établissements de mesurer et se rendre compte de la quantité du gaspillage alimentaire
	Développer des actions pour limiter le gaspillage
	Baisse de 40% sur le gaspillage par établissement de l'année 2022 à 2026
Public ciblé	Les convives d'un restaurant (privé, collectif, scolaire..), les étudiants.

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Les actions sur le gaspillage alimentaire font suite à des interventions en classe par le maître-composteur du SYDOM.</p> <p>La mise en place d'une campagne de pesée alimentaire se fait généralement sur une semaine. Une équipe d'élèves ou de professeurs est mobilisée pour accompagner le maître-composteur et sensibiliser leurs camarades. Chaque jour, les déchets sont pesés par catégorie de façon à évaluer les quantités jetées en retour d'assiettes. Les résultats sont compilés et détaillés dans un compte-rendu remis à l'établissement.</p> <p>La finalité de ce travail est de bien faire trier les élèves, puis de leur apprendre à valoriser leurs biodéchets par la mise en place d'une placette de compostage au sein de l'établissement.</p> <p>Une journée « collège exemplaire » peut être organisée en fin d'année scolaire afin de mettre en avant son exemplarité au niveau de la gestion de ses déchets et des actions de prévention et environnementales qu'il met en place tout le long de l'année. Les autres collèges et lycées du département sont conviés pour visiter les installations et échanger sur les pratiques.</p> <p>Des prêts de pesons seront possibles afin que chaque établissement puisse effectuer un contrôle annuel en autonomie. Fin 2022, une vingtaine d'établissements ont bénéficié de pesées récentes. De nouvelles pesées seront réalisées à la fin du programme pour quantifier la baisse.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/> X
Pilote action	SYDOM X <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input type="checkbox"/>



Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Les résultats significatifs de la pesée
Les retours positifs des convives
Les améliorations mises en place suite à la pesée
Le nombre d'idées lors des échanges de pratique lors de la journée « collège exemplaire »



N°3 : Promouvoir le faire soi-même

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-200090579-20221214-D_2022_160-DE



Buts, objectifs et public ciblé

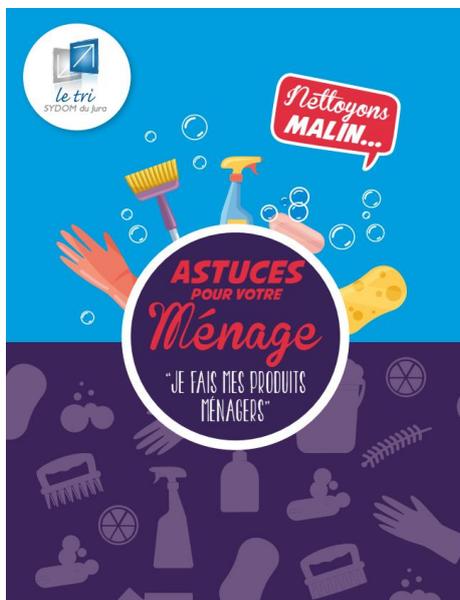
Buts et objectifs	Promouvoir le faire soi-même, c'est-à-dire l'ensemble des recettes permettant de réaliser en parfaite autonomie des produits d'entretien de la maison, des cosmétiques, des lingettes ou textiles d'hygiène, des recettes de cuisine simples et zéro déchet.
	Réaliser 4 actions zéro déchets sur la période du plan
	Susciter l'envie de réaliser ses produits auprès de 1000 personnes sur l'ensemble du plan
Public ciblé	Tous les types de public

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Promotion du guide « nettoignons malin » et mise en place d'évènement pour appliquer et tester les recettes</p> <p>Création ou diffusion de vidéos « do it your self » pour fabriquer soi-même</p> <p>Participation avec les autres syndicats de traitement à la conception de vidéos promotionnelles sur ces thématiques</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/> X
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/> X

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre d'évènements réalisés
Nombres de vues sur les vidéos « Do It Yourself »
Nombre de guides « Nettoignons malin » imprimés et distribués



PASSER À L'ACTION

- Privilégier les produits écolabellisés** fabriqués en France et si possible avec des produits naturels.
- Les utiliser de façon mesurée** quel que soit le produit.
- Limiter l'usage d'aérosols** qui peuvent être à l'origine de maladies respiratoires, et toujours bien aérer.
- Les protections périodiques lavables peuvent être une solution.**
- Certains produits peuvent être faits maison avec des ingrédients naturels** (recettes et tutos disponibles sur les sites ou réseaux sociaux des collectivités).

Extrait du dossier de presse projet www.actionouverite-bfc.fr

N°4 : Limiter la production de déchets ménagers

Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Faire connaître aux usagers de nouveaux dispositifs pour limiter la production de déchets par les industriels
	Favoriser les achats durables : vaisselle réutilisable, gobelets
	Inciter l'usager à utiliser moins le papier (imprimés et impressions)
	Doubler la communication dématérialisée du SYDOM pour diminuer de 10% la quantité de guides imprimés en permettant aux usagers de télécharger numériquement la documentation
Public ciblé	Tous les types de public

Descriptif et type d'action	
Descriptif	Inciter à la pose du stop pub si la publicité non sollicitée n'est pas lue ou consultée. Le SYDOM distribue gratuitement des autocollants et les propose régulièrement lors des rencontres avec le public. Ils peuvent être envoyés sur demande.
	Les SICTOM de la zone de Lons le Saunier et Dole peuvent offrir un kit de gobelets réutilisables sous certaines conditions (organismes d'événements culturels, de manifestations sportives ou de rassemblement, établissements de santé.....)
	Promouvoir des achats plus responsables comme les achats en vrac : sans emballage ou avec emballages limités Promouvoir les achats issus d'une production durable Informer sur les alternatives au plastique à usage unique Inciter aux achats reconditionnés, ou d'occasion, ou à la location longue durée Faire connaître aux usagers les filières de réemploi comme « J'aime mes bouteilles » pour la consigne du verre Relayer les informations du réseau « vrac » et du réseau « consignes »
Fréquence	ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action
Nombre de vues sur le site internet
Nombre de guides imprimés et d'envois courriers
Nombre de stop pub distribués
Nombre de kits de gobelets distribués



Documentation téléchargeable sur site internet
www.letri.com

N°5 : Accompagnement des commerçants, entreprises, collectivités dans la réduction des déchets

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Soutenir les organismes qui décernent des labels en faveur de la réduction des déchets
	Accompagner les collectivités ou établissements qui établissent un projet en faveur de la réduction ou d'éducation au développement durable
	Accentuer le partenariat avec la CCI pour envisager l'attribution du label éco-responsable auprès de 12 commerçants /an
Public ciblé	Partenaires : chambres consulaires, commerçants, entreprises, établissements publics ou privés...

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>L'accompagnement des commerçants ou entreprises dans une démarche de réduction de leurs déchets pourra être mené de deux manières différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur un label déjà existant, type « Mon commerçant m'emballé durablement » de Zéro Waste France. Le rôle du SYDOM sera d'accompagner, par du conseil, les commerçants intéressés par la mise en place du label, et aider sur des supports visuels. - Être partenaire de la CCI qui attribue un label aux commerçants menant des démarches environnementales. Une première expérimentation est réalisée sur Lons le Saunier. Elle sera étendue aux grandes villes : Dole, Saint Claude, Champagnole.
Fréquence	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/> CCI <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de commerçants labellisés avec la CCI

Nombre de labels tous confondus attribués

Nombre de supports visuels élaborés en partenariat avec les partenaires



Illustration de reseauvrac.org (partenaire)

REPARER / REUTILISER / REEMPLOYER

Données et astuces :

Extrait du dossier de presse projet www.actionouverite-bfc.fr

QUELQUES DONNÉES ET COMMENT PASSER À L'ACTION ?



Économie
linéaire



Recyclage



Économie
circulaire



Favoriser l'économie circulaire grâce au principe des 4 R :

- **Réduire** : se poser la question avant un achat, de sa réelle utilité pour nous et de sa durabilité. Location ou emprunts peuvent parfois remplacer des achats
- **Réparer ou faire réparer** : pour allonger la durée de vie des objets.
- **Réutiliser** : consommer des produits d'occasion, reconditionnés, récupérés ou relookés (ressourceries, sites ou applications), donner ou revendre avant de jeter.
- **Faciliter le recyclage** : en triant correctement ses déchets.

L'économie dite linéaire,

liée au mode de consommation actuel, est très impactante pour l'environnement (consommation des ressources en eau, en énergie, production importante de déchets, réchauffement climatique)

L'économie circulaire,

visé tout au long de la durée de vie des produits, à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.⁽¹⁾



(1) ADEME, ANSES

N°6 : Organiser des espaces ressources et zones de gratuité dans les déchèteries

Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Permettre une augmentation de la part de réemploi dans le département, le but est d'organiser des espaces dans les 35 déchèteries.
	Permettre aux associations du territoire qui gèrent des ressourceries de collecter une part plus importante d'objets réemployables et de renouveler leur stock plus facilement
	Equiper 50% des 35 déchèteries d'espaces ressourceries ou zones gratuité d'ici 2026
Public ciblé	Les usagers de chaque déchèterie

Descriptif et type d'action	
Descriptif	L'objectif de l'action est de développer le maillage des points de collecte des objets pouvant être réutilisés. Le public a ainsi une offre de service plus étendue. Grâce à cette action, il est possible de détourner le flux d'objets réutilisables vers filières du réemploi et ainsi de diminuer le tonnage de déchets collectés Installation d'un local / espace ressourcerie dans la déchèterie gérée par chaque association (exemple chalet du réemploi) Améliorer la logistique permettant d'évacuer plus fréquemment les locaux dédiés au réemploi dans chaque déchèterie Donner de la visibilité aux associations
	Identifier les objets qui se vendent très peu ou pas assez vite pour trouver d'autres solutions et laisser une zone de gratuité libre – afin de permettre le don de particuliers à particuliers sans passer par l'espace géré par la ressourcerie : dons de palettes par exemple
Fréquence	ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> par la communication <input type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/> Associations du territoire <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action
Rapport annuel pour voir l'évolution des tonnages en déchèteries Nombre de fois où le local réemploi est vidé en déchèterie Evolution des apports au local réemploi dans les déchèteries
Utilisation de la zone de gratuité Temps d'attente des objets dans la zone – le gardien doit-il régulièrement vider la zone



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



Déchèterie

**Zone de
Gratuité**



N°7 : Favoriser la bonne filière DEEE / batteries / ampoules / piles (réemploi, réparation, recharge ...)

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Améliorer les gestes de tri et augmenter de 2% l'apport de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques en déchèteries pour favoriser leur recyclage voir réparation. L'apport de DEEE est en hausse au fil des années.
	Diminuer de 1% à 2% les erreurs de tri DEEE lors des caractérisations de bac de tri
	Eviter la pollution des mâchefers par les piles
Public ciblé	Usagers utilisant les bacs tri et OMR

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Beaucoup d'erreurs de tri sont constatées pour les DEEE (notamment pour les petits), ils sont souvent retrouvés dans les bacs gris ou bacs de tri</p> <p>Plusieurs actions seront menées pour améliorer les bons gestes de tri :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une affiche sur la destination des petits DEEE (clé USB, téléphones, câbles, télécommande ...) - Participer à événements proposés par écosystème comme la collecte de téléphones - Informer sur les bornes à piles et promouvoir l'utilisation des piles rechargeables pour diminuer les quantités de piles jetables
Fréquence	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Résultats des caractérisations,
Baisse souhaitée de 0.5% taux de refus des DEEE dans les bacs de tri

Augmentation des DEEE de 0.5% de déchèteries de 2022 à 2026



APPAREILS ÉLECTRONIQUES & RÉPARATION

La fabrication des produits électroniques nécessite de nombreux matériaux

polluants pour la plupart et extraits dans des conditions sociales et environnementales souvent déplorables.

Seuls **15%** des téléphones sont collectés pour être recyclés.⁽¹⁾

88% des Français-e-s changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore.⁽¹⁾

Avant d'être acheté (de la conception à la distribution) **un smartphone fait 4 fois le tour de la terre.**⁽¹⁾

N°8 : Promouvoir la réparation des objets

But, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Réduire la quantité d'objets en panne/cassés qui sont jetés
	Promouvoir l'activité des artisans et entreprises de la réparation sur le territoire, ainsi que les ateliers de repairs cafés
	Diminuer le tonnage des petits DEEE dans les déchèteries, de 1%
Public ciblé	Tous les usagers

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Il existe deux associations : Repair café de Saint Amour et les ateliers du plateau à Saint Lupicin qui favorisent l'accompagnement des habitants pour apprendre à réparer leurs objets. Ces associations sont sollicitées et appréciées des usagers.</p> <p>Un futur repair' café sur Lons le Saunier est attendu à partir de Septembre 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'organisation des ateliers sur le territoire via la mobilisation de bénévoles et des professionnels, et soutenir la mise en place de nouveaux ateliers - Communiquer via les réseaux sociaux sur les actions des partenaires et associations - Sensibiliser davantage à l'indice de réparabilité (01/01/21) et ensuite celui de la durabilité (01/01/24) imposé par la loi AGECE, cet indice donne plusieurs informations : le document technique, la démontabilité, la disponibilité des pièces détachées et des critères spécifiques et informer sur l'obsolescence programmée - Promouvoir la réparation et l'entretien des objets du quotidien - Promouvoir les entreprises de réparation, communiquer sur le site géré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : www.reparateurs.artisanat.fr
Fréquence	ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> Adhérents <input type="checkbox"/> Associations organisateurs de ces événements <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de repairs café organisés dans le Jura

Bénévoles investis dans ces associations en hausse

Augmentation d'objets réparés

Diminution des petits DEEE dans les déchèteries

PASSER À L'ACTION

Augmenter la durée de vie de ses appareils en les entretenant
(dépoussiérage, dégivrage, détartrage...)

Acheter du matériel de qualité et avec un bon indice de réparabilité
→ www.ecologie.gouv.fr/indice-reparabilite

Réparer les appareils qui tombent en panne
Pour trouver un réparateur près de chez soi :
→ www.annuaire-reparation.fr

Donner ou revendre les appareils qui fonctionnent encore,
dont on ne se sert plus.

Favoriser le recyclage des appareils qui ne fonctionnent plus
en les déposant en déchèterie ou dans les bornes dédiées des magasins et grandes surfaces.

Extrait du dossier de presse projet
www.actionouverite-bfc.fr

VALORISER / COMPOSTER

Données et astuces :

Extrait du dossier de presse projet www.actionouverite-bfc.fr

QUELQUES DONNÉES ET COMMENT PASSER À L'ACTION ?



JARDIN
& CUISINE

Dans la poubelle d'un habitant,
33% des déchets environ
sont compostables.⁽¹⁾

Les déchets de jardin
représentent
72 kg / an / hab.
ou 4,7 % des ordures ménagères.⁽¹⁾

**Le brûlage
des déchets de jardin :**



- Dégage des particules fines nocives
- Est interdit par la loi et passible d'une amende de 450 €



PASSER À L'ACTION

Composter permet de valoriser les déchets de cuisine et produit du fertilisant naturel pour le jardin.

- Les collectivités aident à s'équiper en composteurs individuels et/ou proposent des solutions de compostage collectifs pour celles et ceux qui n'ont pas d'espace vert

Utiliser les tontes de pelouse séchées et branchages broyés comme paillage :

- conserve l'humidité du sol ;
- limite la pousse des « mauvaises herbes ».
- Les collectivités organisent des opérations de broyage.
- Louer un broyeur ou en acheter un à plusieurs peut être aussi une solution.

Choisir des variétés à croissance lente pour ses haies, buissons et gazon :

- les jardineries peuvent être de bon conseil.

⁽¹⁾ ADEME

N°9 : Broyage de déchets verts chez l'habitant

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Limiter les apports en déchèterie et des déplacements correspondants
	Sensibiliser aux pratiques du broyage, paillage, compostage, jardinage au naturel.
	Faciliter le vivre ensemble et l'échange de pratique entre pairs au sein d'une même commune
Public ciblé	Usagers des communes

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Certains adhérents du SYDOM proposent la mise à disposition d'un broyeur avec l'accompagnement du maître-composteur. L'usager aura pris le soin de mutualiser les déchets verts de plusieurs voisins au préalable. Il conviera le voisinage pour la démonstration afin de promouvoir les bonnes pratiques au plus grand nombre. Le broyat produit ne doit en aucun cas être ramené à la déchèterie. Les particuliers intéressés par l'action devront récupérer le broyat afin de l'utiliser dans leur jardin.</p> <p>Le but de l'action est d'inciter les usagers à louer à plusieurs un gros broyeur pour répartir le coût financier. Le coût moyen par usager pour une demi-journée est d'environ 20 à 40€ (déplacement évité, pas de remorque ou utilitaire nécessaire pour le déplacement, valorisation matière, gain de temps, broyat récolté...)</p> <p>Ou possibilité d'utiliser les plateformes collaboratives d'échanges entre voisins comme mutum.com ou blog.sharevoisins.fr</p> <p>La mise à disposition du broyeur peut être envisagé pour une placette de déchets verts communale.</p> <p>Des démonstrations de broyage sont aussi proposées sur les déchèteries.</p> <p>Inciter les communes à communiquer sur les plantations de haies à croissance lente qui nécessitent peu de taille, et sur la nécessité d'intégrer une zone de compostage (placette) lors d'un projet de construction de lotissement. Les PLU peuvent également intégrer ces informations. L'AMJ et les SCOT pourront être des relais.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme X
Pilote action	SYDOM <input type="checkbox"/> Adhérents X



Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Evaluation de la satisfaction des usagers sur les notions apprises concernant le broyage, paillage, mulching, et jardin naturel lors des échanges et discussions

Nombre d'opérations réalisés par an

Nombre moyen de participants par opération, par adhérent – analyse entre rural et semi-rural

Réduction du tonnage de déchets verts d'une année sur l'autre



Vous êtes de plus en plus nombreux à rechercher du compost et du paillage pour vos jardins, ainsi que des moyens d'en produire vous-même. Broyer vos branches et celles de vos voisins est une excellente solution pour :

- enrichir un compost tout en facilitant sa bonne dégradation.
- pailler vos arbres, arbustes et cultures si vous broyez du bois de feuillus
- réaliser des allées ou de garnir des espaces de jeux pour les enfants avec du résineux.



Vous pourrez assister à la démonstration de ce type de matériel, et repartir avec votre broyat sur l'espace déchets verts de nos déchèteries aux dates suivantes :

- Jeudi 1^{er} juillet : Déchetterie de Messia sur Somme de 13h30 à 17h30
- Mardi 6 juillet : Déchetterie de Bietrevans de 13h30 à 17h30
- Mardi 13 juillet : Déchetterie de Beaufort de 9h à 12h
- Jeudi 22 juillet : Déchetterie de Sellières de 9h à 12h
- Mardi 27 juillet : Déchetterie de d'Orgelet de 13h30 à 17h
- Mardi 8 août : Déchetterie de St Julien de 9h à 12h
- Mardi 10 août : Déchetterie de Chaumergy de 14h à 17h
- Jeudi 12 août : Déchetterie de Domblands de 9h à 12h
- Mardi 17 août : Déchetterie de St Amour de 13h30 à 17h

GRATUIT

N'hésitez plus à broyer chez vous ou entre voisins. La location de ce type de matériel réellement efficace est possible auprès de plusieurs enseignes de bricolage et de motoculture.

N°10 : Plateforme de déchets verts

communale

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Favoriser une valorisation locale des déchets verts en évitant les quantités collectées en déchèterie et les trajets pour les usagers
	Fournir du broyat pour alimenter les points collectifs de compostage
	Sortir de la notion de "déchets verts" pour aller vers une notion de « ressources » concernant la matière organique « ressources vertes »
	Générer du lien social et l'échange de pratique entre les pairs sur le compostage, jardinage
Public ciblé	Les usagers des communes du Jura

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Les déchets verts sont habituellement apportés dans les déchèteries ou la compostière de Brevans. La mise en place de plateformes communales de déchets verts permet de diminuer les transports pour faire valoriser les tonnages conséquents des déchets verts apportés en déchèteries.</p> <p>Les déchets verts sont ainsi valorisés à la source et sont traités sur place, afin d'apporter des solutions utiles pour les espaces verts, agricoles et les particuliers.</p> <p>La plateforme est généralement composée de quatre alvéoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Branchages Tontes et feuilles Terre (hors gravats) Broyat à récupérer (broyage effectué avec un adhérent ou entreprise privé ou matériel communal) <p>L'accès de la plateforme doit être contrôlé par la commune pour éviter la transformation de celle-ci en décharge publique.</p>
	<p>Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/></p>
	<p>SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> pour la communication Adhérents <input checked="" type="checkbox"/> pour la mise en place</p>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Mesure de l'investissement et de la participation des acteurs de la commune (élus et salariés)
Mesure de la pertinence du projet, élus porteurs ou non d'une politique de prévention des déchets
Présence régulière d'un agent qui suit la gestion de la plateforme

ATTENTION !
TOUT DÉPÔT SAUVAGE
EST INTERDIT À L'INTÉRIEUR
DU SITE ET EN DEHORS
DES ALVÉOLES PRÉVUES !

Pourquoi cette plateforme ?

- Pour valoriser sur place nos déchets et éviter les trajets en déchèterie.
- Les déchets verts stockés seront broyés durant l'année.

Règles de fonctionnement :

- Respecter les emplacements indiqués.
- Tout autre déchet non prévu que ceux spécifiés dans les alvéoles est interdit sur le site sous peine de poursuite.

Utilisation des ressources obtenues :

- Le broyat est mis à disposition des habitants.
- Les tas de terre sont réservés à l'usage de la commune.

Renseignements :
Pour toute information complémentaire, contactez votre mairie.
www.letri.com

N°11 : Compostage en cimetières

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-200090579-20221214-D_2022_160-DE



Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Détourner du circuit de collecte des ordures ménagères, des déchets verts qui sont valorisables.
	Valoriser les végétaux de cimetière
	Renforcer l'action de compostage individuelle et collective
	Par cimetière concerné, mesurer le tonnage collecté et envisager une baisse de 20% d'OMR
Public ciblé	Usagers des cimetières

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Les cimetières étant de gros producteurs de déchets végétaux, la mise en place d'une placette de compostage est intéressante.</p> <p>Néanmoins celle-ci doit être gérée par un employé communal pour veiller au bon fonctionnement : enlever les indésirables, mettre de la matière sèche, brasser le compost, l'arroser... Le compost résultant de cette valorisation matière pourra ensuite être réutilisé au sein même du cimetière pour l'embellissement des espaces verts.</p> <p>Une telle placette doit être accompagnée d'un espace tri : bac OMR, bac de tri pour les emballages recyclables et les papiers, bac pour la déchèterie. Il est possible d'envisager un espace de récupération des pots en terre cuite en bon état.</p> <p>Il sera nécessaire d'envisager une signalétique de présentation de l'ensemble des flux. Le SYDOM gèrera la signalétique.</p> <p>Les adhérents accompagneront les communes pour cette mise en place.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> pour la communication ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/> pour la mise en place Communes <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Mesure de l'investissement et la participation des acteurs de la commune (élus et salariés)

Utilisation de la placette ou non par les usagers du cimetière

Qualité du compost, indésirables présents régulièrement ou non

Mesure du tonnage collecté avant la mise en place, mesure à J + 1 an et 2 ans



N°12 : Placette de démonstration du compostage au et vente de composteurs par les adhérents

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Encourager la pratique du compostage
	Comprendre l'intérêt de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères résiduelles
	Favoriser la consommation des produits du potager et promouvoir les bonnes pratiques zéros pesticides
Public ciblé	Visiteurs du CDTOM ou habitants/référents des habitats locatifs lors d'une formation Tous les usagers avec jardin pour la vente de composteurs et pour les habitants des habitats collectifs

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>La placette est équipée de composteurs bois. Elle permet de présenter le fonctionnement d'une placette de compostage collective. Elle est composée d'un bac d'apport de biodéchets, puis d'un bac de maturation, et d'un bac de matière structurante. Les décomposeurs et le principe de décomposition de la matière sont expliqués grâce à des panneaux informatifs.</p> <p>Un potager est également présent pour mettre en avant la valorisation de la matière et l'utilité du compost mûré. Les usagers peuvent observer les légumes et fruits de saison et également découvrir les différentes associations de variétés possibles.</p> <p>La vente de composteurs est possible à prix réduit auprès des adhérents, soit en bois, soit en PVC recyclé. Le principe d'une placette collective est inspiré de la placette de démonstration.</p> <p>Deux guides pour promouvoir le compostage existent : « compostage et astuces pour le jardin » et « tous au compost » pour le compostage collectif</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Accroissement du nombre de composteurs achetés auprès des adhérents

L'engouement pour la gestion de placettes collectives (participation des usagers, nombre de référents de placettes ...).

Analyse de la compréhension des consignes d'utilisation des bacs de compostage



N°13 : Placettes collectives en pied d'immeubles

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Trier à la source les biodéchets, pour faire diminuer le tonnage de ceux-ci dans les ordures ménagères résiduelles, avec un objectif de -10% sur 6ans (30% dans les OMR environ)
	Susciter l'intérêt du compostage aux usagers, même pour les habitants des immeubles collectifs sans jardin
	Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement avec un objectif de 20 placettes par an
Public ciblé	Les habitants des habitats collectifs, les référents des placettes

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Avec la généralisation du tri à la source des biodéchets, il est important de développer le compostage collectif, afin de proposer une solution à l'usager pour gérer ses biodéchets. Le SYDOM et ses adhérents déploient la mise en place de placettes de compostage collectives aux pieds d'immeubles, d'EHPAD, d'établissements scolaires et autres établissements publics et privés.</p> <p>Une placette collective est composée d'un bac d'apport de biodéchets, puis d'un bac de maturation, et d'un bac de matière structurante. Les usagers doivent être formés à la bonne utilisation de celle-ci. Il est primordial d'avoir un ou plusieurs référents afin de surveiller et d'entretenir la placette correctement. L'apport de broyat doit être fréquent et le bac d'apport doit régulièrement être brassé. Le bac de maturation nécessite d'être vidé et tamisé 1 à 2 fois par an.</p> <p>Les documents de communication de SYDOM sur le compostage, guides « compostage et astuces pour le jardin » et « tous au compost » seront utilisés.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Mesure de l'engouement des résidents à l'installation de la placette, et des référents pour leur engagement
Evaluation sur l'investissement des référents et la bonne gestion de la placette par les usagers et les référents
Analyse de la compréhension des consignes d'utilisation des bacs de compostage
Nombre de placettes installées et calcul des quantités de biodéchets évités dans les OMR



N°14 : Le lombricompostage

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Développer le lombricompostage avec un objectif de vente de 40 unités/an
	Faire connaître le lombricompostage aux usagers en habitat collectif pour permettre la valorisation des biodéchets
	Valoriser les déchets alimentaires n'ayant pu être évités dans un petit espace, via le compost
Public ciblé	Les usagers en habitat collectif ou les habitants ne possédant pas de jardin et donc n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur classique.

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Le lombricompostage permet de transformer les déchets de cuisine dans un lombricomposteur avec des lombrics. Cet outil permet d'obtenir par la suite un engrais liquide organique appelé « lombrithé » et du compost.</p> <p>Ces deux produits peuvent être utilisés afin d'enrichir les balconnières et les plantes d'intérieurs. Il est parfaitement adapté aux besoins des usagers : il ne dégage pas d'odeur et assure une décomposition rapide des restes alimentaires et épluchures.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

La compréhension des consignes d'utilisation d'un lombricomposteur

Le nombre d'achats de lombricomposteurs par les usagers par an

Les bons retours sur l'utilisation des lombricomposteurs



Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Sensibiliser les usagers à la réduction de la quantité de déchets produits sur le département Jurassien
	Promouvoir les bons gestes de tri
	Informers sur l'économie circulaire et les valorisations énergétiques
	Maintenir la moyenne de 1400 personnes sensibilisées par an
Public ciblé	Tout public dès 7 ans (sauf PMR car le site n'est pas adapté)

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Les visites du Centre De Traitement Des Ordures Ménagères (CDTOM) et du Centre de Stockage du Jura (CSJ) s'articulent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première sensibilisation en salle avec les consignes de tri, le recyclage et les gestes de réduction des déchets. - une visite du centre de tri afin de découvrir le processus de tri des recyclables (bac de tri jaune ou bleu) - une visite de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (bac gris) - une visite de la placette de compostage du SYDOM - puis sur demande, une visite du centre de stockage. <p>La visite du CDTOM dure environ 1h30, et celle du CSJ dure 1h 50 % du transport en bus est pris en charge financièrement par le SYDOM pour les établissements ou organismes du Jura. Le restant du transport peut être pris en charge par les adhérents selon les lieux.</p> <p>La visite du CDTOM est réalisée par 1 animateur du SYDOM (1 animateur pour 25 personnes). 2 animateurs peuvent être mobilisés. Au CSJ, la visite est réalisée par 1 animateur ou le responsable du CSJ. Afin de promouvoir les bons gestes, des objets peuvent être distribués (stylos et crayons de papiers en plastique recyclé, cendriers de poche, plaquettes de visite, guide de tri, guide de réduction des déchets.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme X
Pilote action	SYDOM X ADHERENTS <input type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Questionnaire de satisfaction pour les visiteurs pour mesurer connaissances et ressentis

Nombre de visiteurs par an

Questions posées et interaction du public lors de la visite



N°16 : Les animations scolaires

Buts, objectifs et public ciblé

Buts et objectifs	Mener 150 animations sur les 276 établissements scolaires (maternelle et élémentaire) du département. Sensibiliser les enfants aux gestes de tri, apprendre en s'amusant. Aborder les notions du recyclage, du réemploi, compostage
	Sensibiliser 8000 élèves par an
Public ciblé	Régulièrement : les enfants de la maternelle moyenne section (fin d'année) à la primaire CM2. Occasionnellement : les collégiens

Descriptif et type d'action

Descriptif	<p>Chaque année un courrier descriptif est envoyé à l'ensemble des écoles du département avec un guide d'animation. Les enseignants choisissent les animations en fonction de leurs programmes scolaires pour que les enfants assimilent les thématiques abordées en classe (le compostage, le tri des déchets...)</p> <p>Les animations proposées sont vastes (camion du tri, jeu de martin, trie-moi, le trivial déchet, jetons moins ça déborde, ce n'est pas sorcier de composter).</p> <p>Occasionnellement lors des semaines à thèmes (SERD, développement durable...) ou selon les projets des établissements, des animations spécifiques peuvent être mises en place, d'autres supports pourront être utilisés : temps de dégradation des déchets, roue du tri</p> <p>Le secteur de Dole gère sa propre communication car les animations sont différentes du guide.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme X
Pilote de l'action	SYDOM X ADHERENTS X



Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Le nombre d'animations réalisées

La qualité d'intervention de l'animateur par le biais d'une fiche de satisfaction remplie par le professeur

La compréhension des thèmes abordés



N°17 : Les manifestations extérieures

Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Sensibiliser à la réduction des déchets
	Favoriser les bons gestes de tri à travers des jeux ludiques
	Informé sur la consommation durable
	Participer à une vingtaine d'évènements par an
Public ciblé	Les touristes, les Jurassiens

Descriptif et type d'action	
Descriptif	<p>L'emplacement du stand d'animation est réfléchi en amont afin qu'il soit stratégique par rapport à l'afflux touristique (plages, lieux touristiques...).</p> <p>Les supports utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une roue du tri où l'utilisateur doit trouver la bonne destination de chaque déchet, - un panneau expliquant les temps de dégradation des déchets dans la nature, - un basket tri où l'utilisateur doit lancer le déchet (ou une balle représentant celui-ci) dans le bon contenant - <p>Le stand propose également des documents informatifs afin d'approfondir certaines thématiques abordées. (compostage, réduction des déchets...)</p> <p>Des jeux plus spécifiques peuvent être mis en place selon les thématiques à aborder lors de la manifestation</p> <p>Un tel stand peut également être envisagé en partenariat avec un supermarché afin de l'installer dans une galerie marchande et sensibiliser les usagers à leurs achats et leur réduction de déchets possible.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Le nombre de personnes sensibilisés

La compréhension du message transmis à travers cette action

Les questions des usagers

La demande de compléments d'informations



N°18 : Cycle de formation des élus

Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Permettre à tous les acteurs impliqués dans la gestion des déchets de parler de comprendre les enjeux de la prévention et d'aborder le glossaire déchets avec plus d'aisance.
	Faire connaître les obligations et les bénéfices attendus pour les collectivités d'une politique de prévention des déchets
	Augmenter l'engagement des communes dans les actions portées par le SYDOM et ses adhérents
	Organiser au moins une session de formation à chaque renouvellement de mandat
Public ciblé	Elus SYDOM, SICTOM, conseillers municipaux- et communautaires, AMJ

Descriptif et type d'action	
Descriptif	<p>Il s'agit de former les élus du SYDOM, des adhérents et des collectivités du Jura, à la prévention des déchets et à la mise en place de projets de prévention.</p> <p>Cette action pourra prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite organisée par le SYDOM à destination des élus du territoire - Visite de placettes de compostage collectif - Formation ADEME « élus, comment réduire les déchets sur votre territoire » - Webinaire en partenariat avec l'AMJ et RUDOLOGIA - Journée de sensibilisation dans les locaux des SICTOM et Terre d'Emeraude Communauté : présentation de la collecte, présentation des bennes d'ordures ménagères, découverte du fonctionnement d'une déchèterie, compactage au quai de transfert, présentation du traitement au SYDOM... - Transmission d'informations entre les services de collecte et les communes via le mailing - Journées d'échange possibles avec des maires ou conseillers souhaitant s'investir au sein de leur commune pour transmettre les bonnes pratiques
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Connaissance thématique déchets par les élus

Souhait de participer à des formations complémentaires (réseau AMORCE/ ASCOMADE)





Buts, objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Mettre en avant les communes, organismes ou associations exemplaires par un web reportage sur le site internet, via l'info tri ou les réseaux sociaux
	Susciter l'envie à d'autres d'effectuer les mêmes démarches
	Favoriser la formation par les pairs
	5 actions par an devront être valorisées
Public ciblé	Les collectivités, organismes publics et privés

Descriptif et type d'action	
Descriptif	<p>Le SYDOM et ses adhérents n'ont pas émis le souhait de décerner un label pour promouvoir les bons gestes de tri et de réduction des déchets.</p> <p>La mise en avant des actions réalisées par les communes et organismes publics ou privées sera réalisée, via les réseaux sociaux ou lors des interventions des animateurs sur le terrain.</p> <p>Il s'agira de valoriser différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pratique du compostage collectif - actions en faveur de la réduction des déchets verts (tonte mulching, paillage...) et l'utilisation des produits phytosanitaires - mise en place de point tri pour faciliter les gestes de tri - communication innovante - mise en place d'actions de réduction au sein de l'établissement (moins d'impressions papiers, remplacement des dosettes uniques ...) <p>Un apport technique pourra être proposé ou une intervention tri/réduction selon les besoins.</p> <p>Le Pays Lédonien est Territoire Engagé Transition Ecologique. Il gère le Référentiel Economie Circulaire, il est un partenaire important pour la valorisation des actions.</p> <p>Le SYDOM sera partenaire avec les territoires qui porteront le REC dans le Jura ou des associations/organismes qui mèneront des actions d'économie circulaire (exemple : ALons'ZI).</p>
Fréquence	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input type="checkbox"/> Pays Lédonien <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de sollicitations pour intervenir

Nombre de diffusions sur les réseaux sociaux

N°20 : Communication dynamique en faveur de la prévention des déchets

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-200090579-20221214-D_2022_160-DE



Diagnostic – objectifs et public ciblé	
Buts et objectifs	Sensibiliser au maximum les habitants sur la réduction des déchets.
	Accentuer la communication et la valorisation des actions
	Faire diminuer le taux de refus de 15% à 12% d'ici la fin de plan
Public ciblé	Habitants du territoire

Descriptif et type d'action	
Descriptif	<p>Il existe toujours des erreurs de tri et des recyclables dans les OMR, les pratiques peuvent encore être améliorées. Méconnaissance des usagers sur les solutions durables qui permettent de réduire ses déchets. Mettre à jour le site internet avec les actualités des projets</p> <p>Liste des outils permettant la communication dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une lettre d'information annuelle (infotri) - Actualiser le réseau social Facebook - Avoir une communication générale cohérente avec tous les moyens de communication - Envoi des consignes de tri et guide 39 astuces à tous les nouveaux habitants du département et proposition d'obtention de guides complémentaires - Participer aux événements locaux ou manifestations pour promouvoir les actions en lien avec la thématique de l'événement - Appuyer la communication positive sur la progression du changement de comportement - Informer les usagers sur la quantité de déchets produits en fonction des achats qu'ils réalisent - Communiquer en impliquant directement les usagers dans des actions qui permettent une prise en compte de leur consommation et production de déchets - Impliquer les professionnels dans les actions, pour qu'ils soient des relais sur le terrain - Être le relai des actions Eco-exemplaires dans le Jura sur les réseaux sociaux <p>Initier des rencontres entre les habitants pour échanger, discuter sur les bonnes pratiques, faire émerger des idées et donner l'envie à chacun de mettre en place des actions au sein de leur milieu professionnel, associatif ou personnel... Le SYDOM et les adhérents pourront être moteur pour cette mise en place.</p>
Fréquence	Ponctuelle <input type="checkbox"/> annuelle <input type="checkbox"/> long terme <input checked="" type="checkbox"/>
Pilote action	SYDOM <input checked="" type="checkbox"/> ADHERENTS <input checked="" type="checkbox"/>

Critères et indicateurs d'évaluation de l'action
Suivi des nombres de vues et de consultations sur Facebook et site internet
Nombre d'appels téléphoniques après la distribution de l'infotri pour des compléments d'informations
Nombre de documentation complémentaire demandée
Nombre de participations à des événements locaux



REMERCIEMENTS

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-200090579-20221214-D_2022_160-DE



Nous remercions les différents acteurs et partenaires qui ont permis un travail collaboratif pour l'élaboration du PLPDMA lors des deux CCES (décembre 21 et septembre 22) :

Pour le SYDOM :

M. Alain Bernard, vice-président prévention/communication CCES1 et 2
M Serge Berrez, membre de la commission prévention/communication CCES1
M Emile Bezin, membre de la commission prévention/communication CCES1
M. Hubert Martin, directeur représentant de M. Saillard, président CCES1 et 2
Mme Nathalie Senser, responsable du pôle prévention/communication CCES1 et 2
M. Lucas Baverel, maître-composteur CCES1 et 2

Pour le SICTOM Haut-Jura,

Mme Johane Grossiord directrice représentante de M. Leseur président CCES1 et 2

Pour le SICTOM de la zone de Dole :

Mme Marie-Laure Journet Bisiaux directrice, représentante de M. Fichère président CCES1 et 2
Mme Catherine Moine, agent prévention CCES1

Pour le SICTOM de la région de Champagnole :

M. Thibault Vourron directeur, représentant de M. Saillard, président CCES1 et 2

Pour le SICTOM de la zone de Lons le Saunier

Mme Agnès Specq directrice, représentante de Mme Brenot présidente CCES1 et 2
M. Hervé Barron, responsable prévention CCES1
M. Alain Mouillot, vice-président CCES2

Pour Terre d'Emeraude Communauté :

Mme Nathalie Amiot, responsable déchets, représentante de M. Prost, président et M. Buchot, élu déchets CCES1 et 2
Mme Camille Labard CCES1

Pour l'ASCOMADE :

Mme Justine PEGUET CCES1 et 2

Pour RUDOLOGIA :

Mme Anne LACROIX CCES1 et 2

Pour le Pays Lédonien :

Mme Brigitte Monnet, élue CCES1

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie :

M. Julien Watrin / M. Daniel Lepré CCES 1
Mme Laurence Guillaume et M. Jean Baptiste Guillerme CCES 2

Pour Jura Nature Environnement :

Mme Margot Pitois CCES1

D'autres acteurs et partenaires ont été conviés mais ils n'ont pas pu être présents : l'ADEME, la région Bourgogne Franche-Comté, l'AMJ, la CMA, la CA, l'ALCG, la DDETSPP, le CDT, la CAPED.